

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires – année 2018

Rapporteur : Isabelle Drancy

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux sont invités à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le débat portant sur les orientations budgétaires est une obligation énoncée par l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales. Depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est obligatoire. Ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Enfin ce rapport doit donner lieu à un débat et il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2017

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2017 ne sera connue de manière précise et définitive que lors de l'examen du compte administratif qui interviendra le 29 mars prochain, dans la même séance de conseil municipal que celle du vote du budget 2018. Toutefois, il est dès à présent possible, au vu des résultats connus à ce jour, d'en dresser les principaux traits.

Comme chaque année, l'appréhension de l'état de santé financier de la Ville se fait à travers l'analyse et l'évolution des deux éléments suivants :

- l'endettement,
- la capacité d'autofinancement.

L'endettement

La dette consolidée pour les équipements communaux s'élève au 31 décembre 2017 à 42,5 M€ (contre 56,4 M€ au 31 décembre 2008).

Il faut ajouter à cela la dette pour compte foncier qui a vocation – pour la plupart des biens fonciers - à être remboursée rapidement. En effet, ces emprunts destinés à assurer le portage financier de l'acquisition de terrains dans le cadre d'opérations d'aménagement ont vocation à être remboursés avant terme puisque les terrains seront revendus aux aménageurs et le produit de la vente sera utilisé pour rembourser ces emprunts par anticipation. L'encours en est de 11,4 M€.

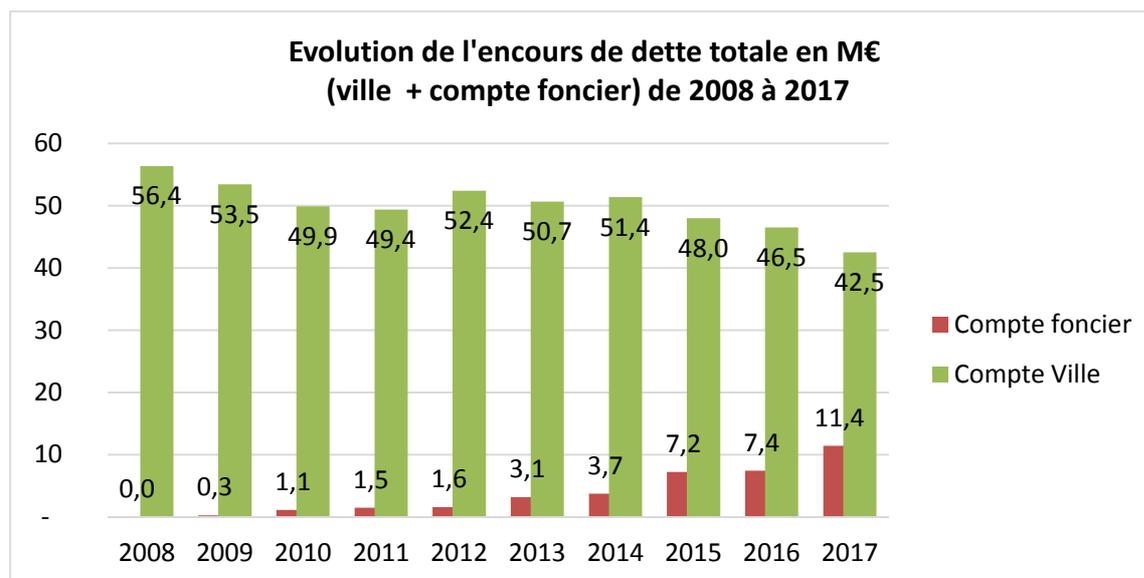
Comme nous nous y étions engagés, la dette totale n'a pas augmenté par rapport à son niveau de 2008, elle a même baissé, puisqu'elle s'établit au 31 décembre 2017 à 53,9 M€.

La ville de Sceaux a en effet réduit entre 2008 et 2011 son niveau d'investissement et a pu se passer d'emprunter alors que les taux d'intérêt et les marges bancaires étaient très élevés pendant cette période.

La dette a légèrement remonté entre 2011 et 2016, tout en restant inférieure au niveau de 2008.

La Ville a en effet fait le choix de recourir, sans tabou, de manière significative à l'emprunt pour financer ses investissements, les taux et les marges étant historiquement bas, afin de maintenir son bon niveau d'équipement et la qualité de ses services publics, de conforter sa politique de maîtrise foncière et urbaine et d'entretenir son patrimoine.

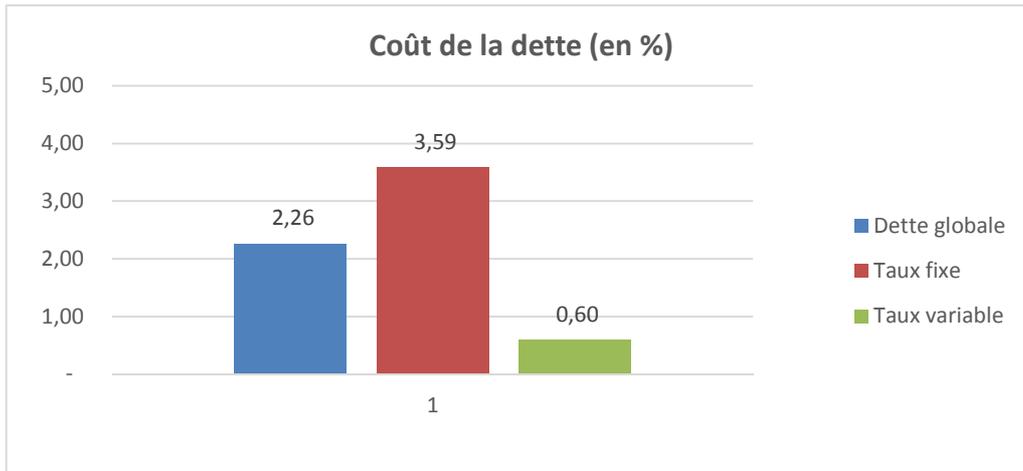
Enfin en 2017, la Ville a emprunté à hauteur du capital remboursé, ce qui a permis de stabiliser l'encours de dette à 53,9 M€ (comme au 31/12/2016).



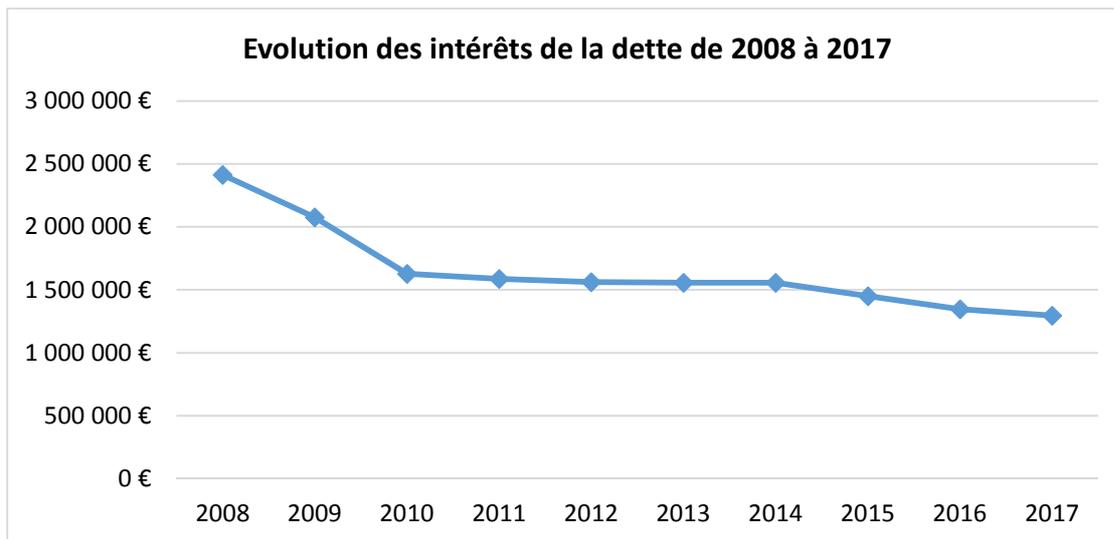
La Ville ne possède aucun emprunt structuré ou « toxique » et maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (55,5 % fixe et 44,5 % variable), afin de bénéficier des baisses des taux courts tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. A ce titre, **la Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêts** – comme elle en a bénéficié au cours des quinze années précédant la crise de 2008 - grâce au choix stratégique de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels. Depuis août 2014, certains index ont même atteint des taux d'intérêts négatifs sur les marchés financiers (l'Eonia depuis le 28 août 2014, l'euribor 3 mois depuis le 21 avril 2015 et l'euribor 6 mois depuis le 6 novembre 2015).

Pour information, sur les marchés financiers, l'euribor 12 mois s'établit au 1^{er} janvier 2018 à -0,191% (contre -0,082% en 2017 ; 1,947% en 2011 et 3,049 % au plus fort de la crise de l'automne 2008).

Sur cette base, le coût de la dette (taux moyen en %) reste très faible, à 2,26% au 31 décembre 2017.



Le volume des intérêts diminue de 52 k€ en 2017, pour s'établir à environ à 1,3 M€ (comme en 2017 et contre 1,7 M€ en 2011 et 2,4 M€ en 2008).



La capacité d'autofinancement

Selon les chiffres provisoires :

- le résultat comptable 2017 de la Ville devrait s'élever à 1 296 k€ (pour mémoire, il s'établissait à 648 k€ en 2016 ; 2 036 k€ en 2015 ; 1 060 k€ en 2014 et 1 246 k€ en 2013)
- en conséquence, la capacité d'autofinancement totale constatée pour l'exercice 2017 devrait se situer autour de 2,4 M€ (contre 2 M€ en 2016 ; 3,3 M€ en 2015 ; 2,5 M€ en 2014 et 2,6 M€ en 2013).

L'obtention d'un résultat comptable à hauteur de 1,3 M€ constitue un très bon résultat. Il est en hausse par rapport à 2016. Il est dû d'une part à une prévision budgétaire 2017 faite au plus juste (ainsi, chaque ligne budgétaire, en dépenses, dégage peu de disponible après exécution), d'autre part à une attention particulière portée sur le financement des dépenses de fonctionnement non prévues au budget 2017, par la réduction d'autres dépenses et enfin par l'encaissement de recettes nouvelles en cours d'année.

Ainsi, par rapport à la prévision budgétaire initiale, ont été réalisés :

- + 363 k€ de produit de taxe additionnelle aux droits de mutation
- + 94 k€ d'impôts locaux (rôles supplémentaires et rôles ordinaires)
- + 72 k€ de remboursements d'indemnités journalières par l'assurance en raison d'un rattrapage des versements des années antérieures (régularisation des années 2013 à 2016)
- + 59 k€ de dotations, subventions et participations
- + 49 k€ de produits des services et du domaine.

Enfin, la Ville a contribué en 2017 à hauteur de 523 k€ au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), et a vu sa dotation globale de fonctionnement amputée de 457 k€ par rapport à 2016.

Malgré ce contexte économique et financier difficile, la qualité de la gestion (économies de gestion, suivi attentif des rentrées de recettes) aura donc permis de dégager une capacité d'autofinancement de 2,4 M€ en 2017.

¹ Cumul des dotations aux amortissements et du résultat comptable de l'exercice, hors résultats reportés.

Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2018

Les projections macro-économiques en ce début d'année 2018 tablent sur une **croissance dans la zone euro estimée à 1,8 % et une croissance française estimée à 1,7 %**.

En 2017, la France a profité de l'amélioration conjoncturelle avec une croissance positive portée par une hausse de la consommation des ménages, une hausse des investissements des entreprises et des exportations, une baisse du taux de chômage et ce malgré un léger retour de l'inflation.

Les anticipations pour 2018 sont également favorables même si un léger ralentissement est attendu. Les dépenses de consommations des ménages devraient notamment ralentir du fait du regain de l'inflation et des mesures fiscales défavorables de ce début d'année 2018 (une hausse de la contribution sociale généralisée qui n'est compensée que partiellement en janvier 2018, une hausse des taxes sur les produits pétroliers et une exonération partielle de la taxe d'habitation n'intervenant qu'en fin d'année 2018 pour les ménages concernés).

Sur la base d'un taux d'inflation estimé à 1% et d'un taux de croissance de 1,7% pour 2018, l'objectif de réduction du déficit public fixé dans la loi de finances 2018 est de 2,6% du PIB (contre 2,7% pour 2017), objectif auquel les collectivités locales sont encore très largement « associées ». En effet **l'effort d'économies demandé aux collectivités est fixé à 13 milliards entre 2018 et 2022**. L'objectif est de ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017.

Cet effort d'économies passe par des mesures contraignantes pour 340 collectivités (dont le budget de fonctionnement s'établit à plus de 60 millions d'euros). Ces collectivités sont ainsi invitées à « contractualiser » avec l'Etat.

Sceaux, avec des dépenses réelles de fonctionnement s'établissant à 35,4 M€ en 2016, n'est pas concernée par cette contractualisation mais reste associée à l'objectif de réduction des déficits publics à travers **une nouvelle baisse en 2018 de sa dotation globale de fonctionnement (DGF)**.

Malgré les annonces présidentielles, Sceaux subit une nouvelle baisse de la principale dotation de l'Etat du fait de l'application du mécanisme de l'écrêtement. En effet les hausses de la dotation de base de la DGF avec la croissance démographique et des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) sont financées par un prélèvement sur la DGF des collectivités considérées comme « riches ».

Rappelons que **la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci**. En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43 % des recettes de la commune ; ces dotations, qui ne cessent de diminuer, ne représentent plus actuellement que 6% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

La réforme de la taxe d'habitation met en exergue les mêmes inquiétudes, c'est-à-dire une disparition progressive d'impôts locaux remplacée par des dotations de l'Etat. En effet la suppression partielle de la taxe d'habitation pour 80% des redevables est intégralement compensée en 2018 (mécanisme de dégrèvement) mais sans aucune garantie du maintien dans le temps de ce remboursement intégral – notamment lorsque l'impôt aura totalement disparu en 2020 -, à l'image de la DGF et des compensations d'exonérations fiscales qui servent en réalité de variables d'ajustement.

D'autre part, cette réforme de la taxe d'habitation intervient alors que l'important chantier de révision des valeurs locatives est en cours. Ces valeurs locatives servent au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et sont censées correspondre au loyer annuel théorique que pourrait produire un bien immobilier s'il était loué dans des conditions normales de marché.

Enfin, Sceaux est membre, depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » (VSGP), au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP). Celui-ci regroupe les 11 communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi NOTRE du 7 août 2015, à savoir :

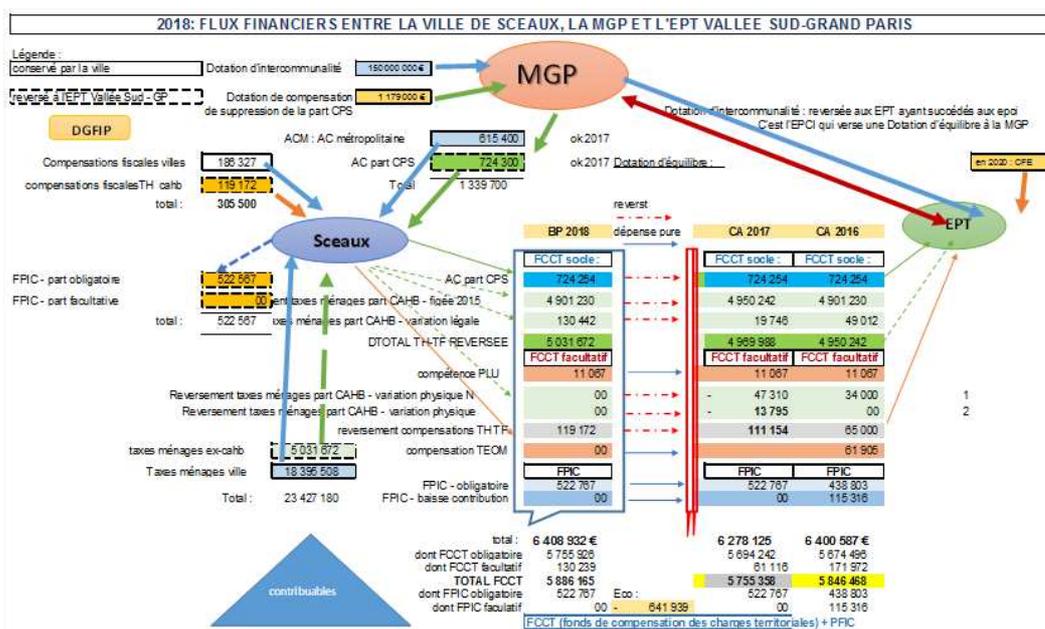
- ✓ l'eau et l'assainissement
- ✓ la gestion des déchets ménagers et assimilés
- ✓ le développement économique et les actions en faveur de l'emploi
- ✓ la politique de la ville
- ✓ la construction et l'aménagement des équipements culturels et sportifs
- ✓ les moyens de transports locaux
- ✓ le plan climat énergie
- ✓ le plan local d'urbanisme (PLU), et, depuis la loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en janvier dernier, le droit de préemption urbain, retirés aux villes
- ✓ l'aménagement depuis 1^{er} janvier 2018

La création de la MGP et de l'EPT a eu un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux qui ont augmenté artificiellement depuis 2016 du fait des reversements de ressources effectués via le « fonds de compensation des charges territoriales » : les communes encaissent des recettes qu'elles reversent intégralement à leur EPT. Outre l'augmentation du budget, cette mission de « chambre de compensation » complexifie largement le suivi de ces recettes et la préparation budgétaire.

Ainsi depuis 2016, Sceaux sert d'intermédiaire :

- ✓ pour le reversement des impôts ménages initialement perçus par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB). A ce titre, la Ville a perçu en 2017 5 millions d'euros de taxe d'habitation et taxe foncière en plus de ses produits fiscaux et les a ensuite reversés à VSGP ;
- ✓ pour le reversement de la dotation compensation « part salaire » initialement perçue par la CAHB. A ce titre, la Ville a perçu en 2017, 724 k€ de la part de la Métropole du Grand Paris et les a reversés à VSGP.

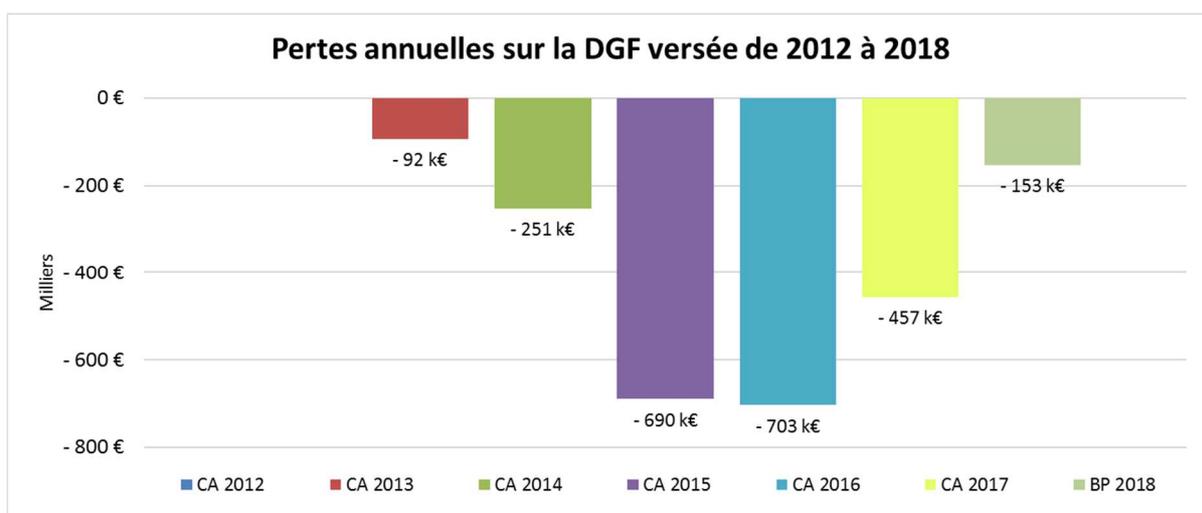
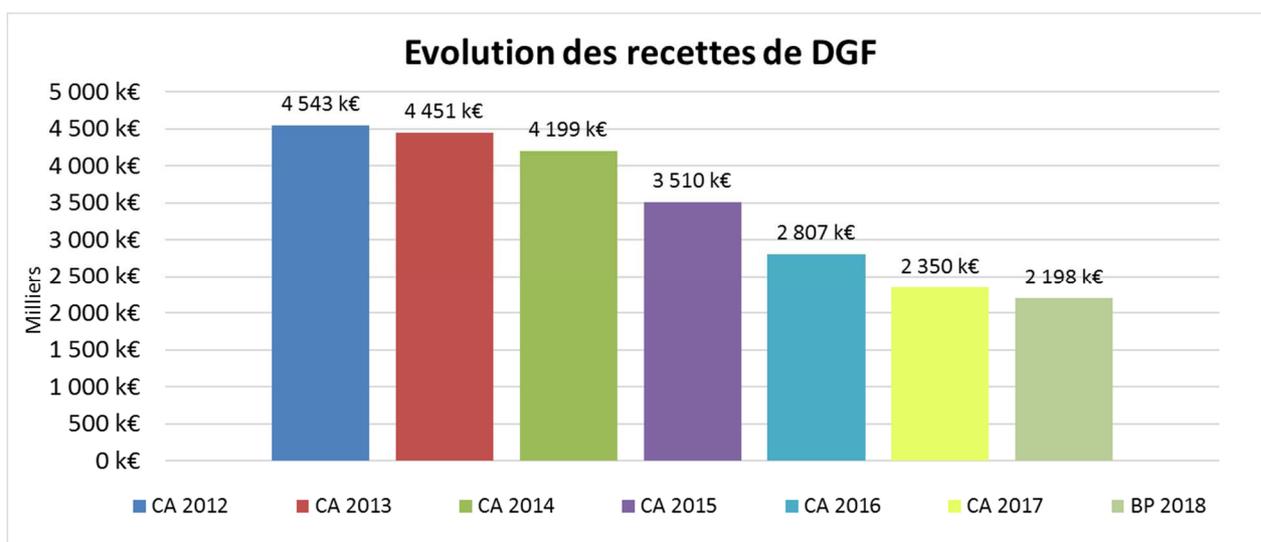
En plus de ces reversements, la Ville a versé en 2017, 11 k€ à VSGP au titre de la compétence PLU transférée, soit un total de 5,7 millions de recettes versées à l'EPT à titre obligatoire.



Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale

Malgré la fin de la baisse de la DGF en 2018 au titre du redressement des comptes publics, Sceaux subit donc une nouvelle baisse de sa DGF en raison de l'application du dispositif d'écrêtement. Les hausses de la dotation de base avec la croissance démographique et des deux dotations de péréquations que sont la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale sont en effet financées par un prélèvement sur les collectivités considérées comme « riches ». L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

La baisse de la DGF pour la ville de Sceaux est estimée à – 153 k€, soit près de -7%. En effet, le nouveau mode de calcul de l'écrêtement applicable depuis 2017 (qui est désormais plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement, au lieu de 3% du montant de la dotation forfaitaire N-1) est pénalisant. **Au total, la DGF perçue par Sceaux sera passée de 4 543 k€ à 2 198 k€ entre 2013 et 2018, soit une baisse de 52% en 7 ans d'une recette qui représentait 13% des ressources locales en 2013.** Cette seule perte de recettes représente l'équivalent de près de 14 points d'impôts communaux !



La hausse des dotations de péréquation est également financée par la baisse du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) qui est depuis 2017 intégré aux variables d'ajustement. Le FDPTP est estimé à 152 k€, en baisse de 14% par rapport à 2017. Quant aux compensations d'exonérations fiscales, minorées jusqu'en 2017, puisqu'elles jouaient le rôle de variable d'ajustement du budget de l'Etat, celles-ci voient leur taux de minoration gelé au niveau de celui de 2017.

La réforme de la taxe d'habitation (TH) qui a pour objectif de dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale d'ici 2020, n'a en 2018 aucun impact sur les ressources locales. L'abattement pour les ménages de 30% de leurs cotisations de TH en 2018, puis de 65% en 2019 et de 100% en 2020 prendra en effet la forme d'un « dégrèvement » et est donc intégralement compensé pour les collectivités territoriales, y compris en cas de variation des taux d'imposition.

Le taux de revalorisation des valeurs locatives, qui servent de bases au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, est fixé à + 1,24 %. Depuis 2017, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation ne s'établit plus en fonction de l'inflation prévisionnelle mais en fonction du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois (de novembre 2016 à novembre 2017 pour 2018).

La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personnes à charge (20% au lieu des 10% obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Cette politique d'abattement « coûte » environ 1,1 M€ par an au budget communal, montant qui vient abonder le pouvoir d'achat des familles.

Ajoutons que la Ville applique des abattements supplémentaires dont bénéficient les personnes handicapées, comme le permet la loi. Le coût en est de l'ordre de 9 000 € en 2018.

La tarification des services aux usagers (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) reste quasiment stable, avec une augmentation limitée à 1,1% de la plupart des tarifs. Les tarifs de la pause méridienne, du cinéma Trianon, de la bibliothèque, de la salle de musculation restent inchangés par rapport à 2017, ainsi que les tarifs du stationnement payant. Il faut noter que depuis le 1^{er} janvier 2018 et la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie, la Ville a délégué à l'entreprise EFFIA les travaux et la gestion de l'ensemble du service de stationnement payant sur voirie et dans les parkings.

S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, il faut noter qu'elle s'est établie en 2017 à 1,8 M€ pour une moyenne de 1,3 M€ entre 2011 et 2016. Cette remontée du marché immobilier à Sceaux reflète l'attractivité de notre territoire. Cette recette est estimée à 1,4 M€ en 2018.

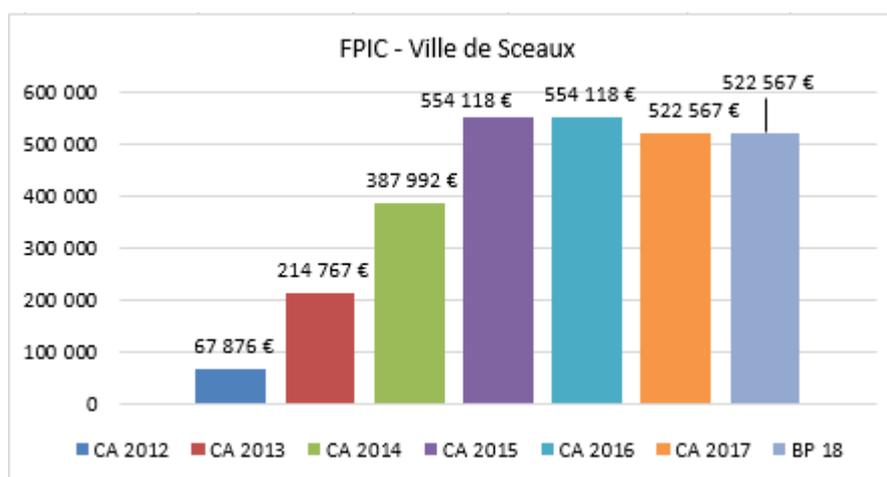
Les **contributions versées par les partenaires institutionnels** sont en baisse en 2018. En effet dans le cadre du nouveau Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), la participation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement de nos établissements d'accueil de jeunes enfants et des dispositifs particuliers, tels que le Ram-Rap et la coordination des crèches, baisse en 2018, en raison de l'adoption par la CAF d'un nouveau mode de calcul. D'autre part la Ville ne touchera plus en 2018 de subvention de l'Etat au titre du Programme de réussite éducative (PRE) en raison de l'adoption de nouveaux critères d'éligibilité dans lesquels le revenu par habitant rentre davantage en compte. Seule la participation départementale pour le fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives reste stable en 2018 en raison du contrat de développement territorial signé entre la Ville et de Département pour la période 2016-2018, et qui garantit la stabilité de ces participations.

Enfin en 2018, le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) augmente légèrement du fait de l'élargissement du bénéficiaire du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (depuis 2016). Ainsi, en 2018, la compensation par l'Etat de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement est estimée à 881 k€ en hausse de 165 k€ par rapport à 2017 du fait de dépenses d'investissement plus importantes en 2016 qu'en 2015 et celle assise sur les dépenses de fonctionnement est estimée à 52 k€. Il faut noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la gestion du FCTVA

sera automatisée, permettant l'abandon d'un système déclaratif lourd pour les collectivités et les services de l'Etat.

Le contexte est également marqué par une nouvelle augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est estimée en 2018 à 523k€ (à hauteur du montant versé en 2017, contre 554k€ en 2016 et 2015, 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012), une augmentation de 670 % par rapport à 2012, l'année de sa mise en place. L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliards d'euros) est abandonné en raison des réformes territoriales.



Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.

Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considérée comme une ville « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : **contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal à Sceaux, tel que calculé par les services de l'Etat, est considéré comme inférieur à la moyenne nationale**, ce qui pénalise par ailleurs la Ville dans certains calculs de dotations.

Par ailleurs, la Ville verra ses **dépenses de personnel** progresser de 1,4 % par rapport au réalisé de 2017. Cette augmentation est nettement inférieure à celle de 2016 à 2017 (+ 3,5%).

Cette hausse est limitée par la politique active de gestion des ressources humaines que mène la Ville et, en 2018, par le décalage d'un an du programme PPCR par l'Etat : une nouvelle preuve que l'essentiel des hausses de frais de personnel est lié à des causes exogènes, que la Ville essaie de contenir par sa politique active de gestion des ressources humaines. Celle-ci a pour objectif la motivation par l'évolution sociale et le cas échéant une diminution des effectifs via :

- le développement des outils de suivi des dépenses de personnel ;

- le développement de la mobilité interne - notamment au lieu de recruter en externe - et de la réorientation professionnelle ;
- le non remplacement systématique des agents absents, des agents en mutation / mobilité et des départs à la retraite (chaque départ donne lieu à une étude approfondie du poste) ;
- la mise en place de la « cellule mobilité » qui favorise le reclassement des agents concernés ou leur reprise sur des postes adaptés à leurs contraintes médicales ;
- la limitation du nombre d'heures supplémentaires ;
- l'analyse des risques psychosociaux, projet qui s'inscrit parmi l'ensemble des mesures déjà mises en place pour lutter contre l'absentéisme comme la création du pôle médico-social et la présence depuis 2009 d'un conseiller prévention présent pour limiter les risques professionnels et donc l'absentéisme maîtrisable ;
- le choix d'un nouvel assureur, Sofaxis, dans le cadre du marché ouvert par le Centre de gestion de la petite couronne permet d'obtenir pour ces quatre années (de 2018 à 2021) un taux de cotisation stable et à l'augmentation plus réduite que ne le proposaient, à prestations équivalentes, les candidats qui ont déposé leur offre dans le cadre de la consultation lancée par la ville.

La durée du travail s'établit à Sceaux à 1 607 heures annuelles, conformément à la réglementation sur le temps de travail.

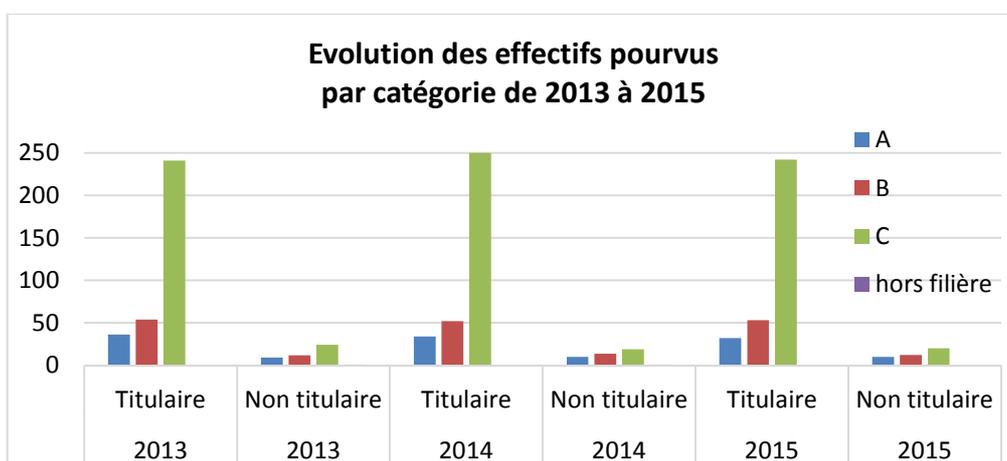
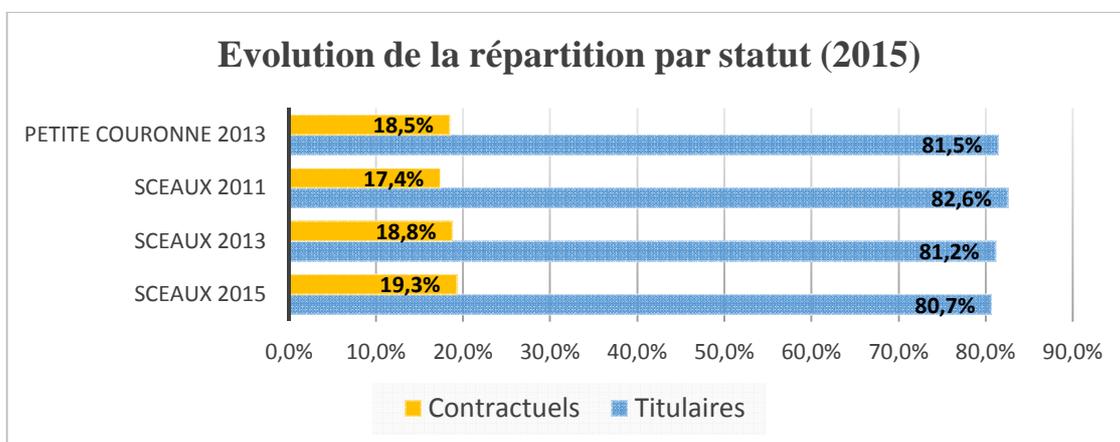
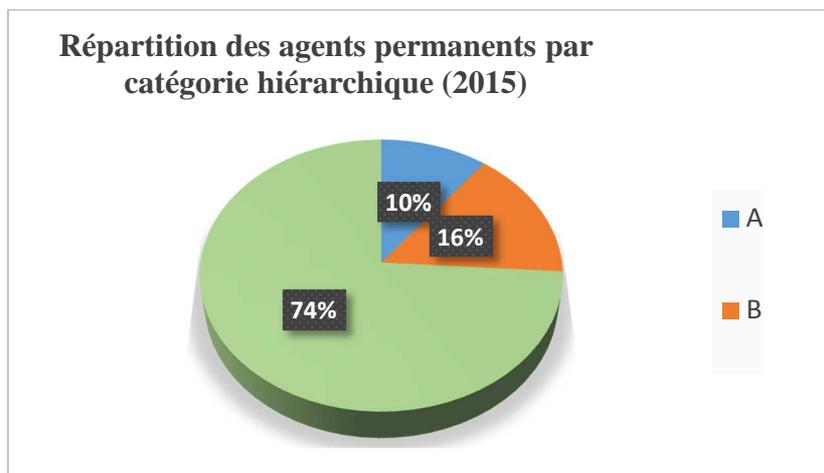
La légère augmentation attendue des dépenses résulte non seulement des évolutions structurelles de carrière des fonctionnaires (avancements d'échelon, nominations suite à réussite à concours ou examen...) et des évolutions réglementaires des rémunérations des contractuels, mais a également pour origine :

- l'augmentation du taux de cotisation « accidents du travail » ;
- l'augmentation des cotisations URSSAF sur la maladie et la maternité des agents contractuels ;
- la poursuite de l'intégration des agents non titulaires dans le cadre du programme national de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique ;
- la finalisation de l'intégration à la Ville des agents du service de maintien à domicile, auparavant inscrits au budget du CCAS (ce qui permet par ailleurs une diminution de la subvention au CCAS).

L'effet sur les dépenses de personnel de l'instauration d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, contrebalancée par la diminution ou la suppression de certaines contributions des collectivités, telle la suppression de la contribution de solidarité, la baisse de cotisation Pôle emploi et de la cotisation URSSAF maternité et maladie des fonctionnaires reste à évaluer. En effet, les textes l'instaurant n'ont été publiés et finalisés que tardivement, fin décembre 2017. Toutefois, cet effet devrait être globalement relativement neutre quant aux dépenses communales.

De même, l'effet de la mise en place de la journée carence méritera un bilan chiffré fin 2018.

La structure et la composition des effectifs restent stables².



Rappelons que **plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants** : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, etc...

² Source : bilan social 2015, présenté au conseil municipal (15 décembre 2016) – Actualisation prévue sur le bilan social 2017, qui sera présenté fin 2018.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et au financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - est assurée principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais l'effort demandé est considérable et va conduire nécessairement à une dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir. C'est un véritable contresens d'affaiblir leur capacité d'action, dans la mesure où les interventions des collectivités territoriales sont un des leviers importants de la croissance, ce d'autant plus que les prévisions établies par l'Etat lui-même table sur une augmentation du solde positif des collectivités territoriales, pour mieux équilibrer le solde négatif de l'Etat qui aura tendance à s'aggraver !

A Sceaux, **cette ponction qui s'aggrave depuis 2010, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 28,7 point d'impôts en 2018 (et 120 points d'impôts en cumulé entre 2008 et 2018 !)**. Cette ponction a pu jusqu'alors être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés entre 2008 et 2017, la politique d'abattements maintenue, alors même que la Ville a chaque année dégagé un résultat comptable positif. Elle **implique désormais de faire des choix budgétaires afin de préserver la qualité du service rendu à la population, et de maintenir l'autofinancement nécessaire pour financer les investissements.**

Des priorités clairement réaffirmées pour 2018, rendues possibles grâce à la rigueur de gestion

La Ville place l'utilisateur au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Trois services de la Ville sont ainsi certifiés « Qualiville » (les services Sceaux Info Mairie et Population Citoyenneté depuis 2011, et le service Finances-facturation depuis 2013), la Ville a été récompensée en 2016 par l'obtention du trophée AFNOR de la mairie proposant le « meilleur accueil » en France. La démarche « Qualiville » a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

En 2018, la Ville poursuit cette exigence de qualité puisqu'elle fait partie des 25 collectivités territoriales de France retenues pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, dispositif mis en place par l'article 110 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et piloté par la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation prend la forme d'un accompagnement s'échelonnant entre 2017 et 2020. Elle a débuté en 2017 par la réalisation de deux audits en mai et juillet 2017 et par l'établissement d'un relevé d'observations provisoire en décembre 2017 auquel la Ville a répondu dans le délai imposé d'un mois. La synthèse du rapport définitif sera communiquée au conseil municipal lors de sa séance du 29 mars prochain. La Ville ne peut communiquer à ce jour sur les observations du rapport provisoire, celui-ci ayant un caractère confidentiel mais il est d'ores et déjà possible de dire que celui-ci a mis en évidence que la Ville assure globalement un excellent suivi de ses activités comptables.

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants :

- **le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation** : le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à environ 90% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10 % du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 321 € pour un enfant, 642 € pour 2, 1 042 € pour 3, etc. Au total, c'est un montant de l'ordre de 1 094 000€ qui est ainsi restitué aux familles (et même 1 620 k€ en intégrant les abattements pour charges de familles sur les impôts encaissés et reversés à l'ex-CAHB devenue VSGP). Il faut y ajouter l'abattement au profit des personnes handicapées, d'un coût annuel de 9 k€.

Le soutien à la vie scolaire et périscolaire reste également une priorité municipale. Elle se traduit par l'entretien le plus soigné possible des écoles, le développement des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et des classes transplantées, le maintien des activités sur la pause méridienne et le maintien de la présence d'un agent municipal (un ASTEM) par classe en école maternelle, ce qui est l'une des spécificités de Sceaux, reconnue par tous les acteurs. La qualité de fonctionnement des écoles publiques de Sceaux doit beaucoup à l'engagement partagé des équipes municipales et des enseignants, dans une relation de grande confiance que nous nous attachons à préserver en accord complet avec l'Education nationale.

Parallèlement doit naturellement continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées : le développement de l'offre de loisirs et des occasions de rencontre va dans ce sens, en même temps que la mobilisation lors des périodes difficiles (grand froid, canicule, ...).

Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité, avec la gestion en régie directe du cinéma Trianon, le lancement du chantier de modernisation de la bibliothèque et l'importance des financements apportés aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent pleinement à l'offre socio-culturelle de la Ville.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via « le portail famille » fin 2012 et du prélèvement automatique en 2011. A ce jour, près de 41 % des familles sont en prélèvement automatique et 37 % paient sur le portail famille, soit **plus de 78 % des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition** et n'ont plus à se déplacer ou envoyer de chèques pour payer leurs factures.

Le service Finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière en 2012 et le *Territoria d'Or* en 2013. Cette commission associe les directions des Finances et de l'Action sociale de la Ville et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires. Ce dispositif a permis d'accélérer très significativement le recouvrement des factures périscolaires et de crèches. Il a permis également d'aider plusieurs dizaines de familles à trouver des solutions à leurs soucis financiers (aide à la gestion de budgets familiaux, conseils d'orientation scolaire, aides financières par des organismes tiers).

De même le « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) ouvert en 2016, est un lieu d'écoute, de rencontre, d'aide et d'animation destiné essentiellement aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance ainsi qu'aux assistantes maternelles agréées qui accueillent ces enfants.

D'autre part, « l'espace seniors » ouvert en novembre 2017 dans les locaux de la résidence autonomie « les Imbergères » permet d'accueillir et d'orienter les personnes âgées et leurs aidants.

Enfin, après une longue phase de nettoyage du terrain suivie de procédures administratives particulièrement longues, les travaux de construction d'une résidence étudiante et de deux crèches de 40 berceaux ont commencé sur le site Albert 1^{er}. La crèche située au 51 rue du Lycée présentant des signes très avancés de vétusté, la Ville a décidé la reconstruction de l'établissement rue Albert 1^{er}. La nouvelle structure comprendra deux multi-accueils de 40 places chacun situés en rez-de-chaussée de la résidence, avec services communs mutualisés. La future résidence étudiante, quant à elle, comptera 117 appartements et appartient à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble ;

- **le maintien d'un environnement urbain de qualité** : la Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, s'est poursuivi en 2014/2016 par le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon, il se poursuit en 2017/2018 avec les quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson. Il se poursuivra ensuite par le quartier des Chéneaux.

D'autre part, la ville a d'ores et déjà réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés). La Ville a

mis en place avec la Croix rouge un service de transport des personnes à mobilité réduite, le cinéma Trianon a été équipé d'un dispositif d'audiodescription, le site Internet a été rendu accessible par un service d'agrandissement de caractères, etc. Depuis 2016 la ville réalise ses travaux via la mise en œuvre d'un Agenda d'accessibilité programmé (ADAP), adopté en septembre 2016 par le Conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses 51 équipements publics sur les neuf années à venir.

Enfin, d'importants travaux de rénovation des parkings ont eu lieu depuis novembre 2017 et se poursuivront d'ici l'été 2018. Ces travaux effectués par l'entreprise EFFIA dans le cadre de la nouvelle délégation de service du stationnement payant vont permettre la modernisation et la sécurisation des quatre parcs de stationnement Penthivière, De Gaulle, Charaire et Robinson. D'ici l'été 2018, un système de vidéo protection 24h/24 sera mis en œuvre sur chaque site. Les équipements (caisses, barrières), l'éclairage (LED), les peintures, la signalétique et les contrôles d'accès (portes, portails) seront entièrement refaits à neuf. Un nouvel ascenseur sera installé au parking Robinson. De nouveaux services seront proposés comme l'affichage dynamique des places restantes, l'accompagnement à la place, des consignes sécurisées pour les vélos, des places gratuites pour les deux-roues motorisés ou encore un dispositif de rechargement pour les véhicules électriques. Une amélioration qui ne pèsera pas sur le budget des usagers puisque les tarifs restent inchangés ni sur le budget de la Ville qui a fait le choix d'une DSP ;

- **l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique** : ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans le quartier du Centre. Il s'est poursuivi en 2015 avec l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, et continuera en 2018 avec l'équipement en vidéoprotection du square Robinson et au droit de la maison du tourisme. Il convient de noter que ces opérations s'effectuent sans financement de l'Etat, malgré des annonces prometteuses. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention se poursuivront, notamment en direction des publics jeunes et seniors ;
- **l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable** : l'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale.

En particulier, la Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (Vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et propose à nouveau une politique d'aide à l'achat de VAE par les particuliers scéens (aide de 100 € maximum, complémentaire de l'aide de l'Etat).

Les stations Autolib' installées sur l'ensemble du territoire affichent un des meilleurs taux d'utilisation du réseau. En 2016 et 2017, l'ensemble des véhicules légers acquis ont été des véhicules 100% électriques, financés en partie par le Sipperec et la MGP. Cette politique sera naturellement poursuivie.

Par ailleurs sont poursuivis des investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie) ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie.

Enfin, en 2018, trois stations Vélib' verront le jour à Sceaux. Elles seront situées avenue de la Gare près de la gare de Sceaux-Robinson, rue du docteur Berger à proximité du marché et du parc de Sceaux et avenue Jean-Perrin, au niveau du centre-commercial des Blagis, et seront équipées d'une flotte nouvelle génération, connectée et comprenant un tiers de vélos électriques ;

- **le maintien du soutien au logement social** : la Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux requis de 25% (ce taux est actuellement de 22,4% pour Sceaux), en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre, elle verse une subvention à France Habitation depuis 2016.

Par ailleurs, la Ville a renforcé son outil autonome en matière de construction et de gestion du logement social, en faisant aboutir la démarche de transformation de Sceaux Habitat (office public maintenant dissous), qui a fusionné avec l'office de Bourg-la-Reine et a transféré l'ensemble de son patrimoine à la SEM devenue Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, dont la ville de Sceaux possède la majorité du capital ;

- **l'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville** : après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuivra en 2018 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres. De même l'Etat a décidé de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui se traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle difficile. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation à ce nouveau contexte ;
- **la politique de valorisation touristique et économique de la Ville**, avec la reprise de la gestion en direct de la Maison du tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par nos services, ce qui s'est traduit par plusieurs initiatives nouvelles en 2017. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. En 2017, 3 films, 1 film publicitaire, et 1 série télévisuelle ont ainsi été tournés à Sceaux, pour un montant de redevance de l'ordre de 6 000 €. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de consolider la synergie entre le Domaine et le centre-ville.

La démarche « Parlons ensemble du centre-ville » a également été l'occasion pour de très nombreux Scéens d'exprimer leurs attentes et de construire ensemble la « charte » adoptée en conseil municipal en mai 2017. Cette participation citoyenne sera poursuivie en 2018, avec des décisions fortes et fondatrices concernant l'évolution de notre centre-ville, dans le respect de son authenticité qui en fait la richesse ;

- **la poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal**, grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public.
Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter et financer prévus en 2018 figurent notamment :
 - ✓ les études et le début des travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;
 - ✓ les travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ;
 - ✓ la poursuite des travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} ;
 - ✓ la poursuite des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale ;
 - ✓ la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (secteur Blagis) ;
- **la poursuite de la politique de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal**, avec l'aide et le portage financier de l'EPFIF.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

Elle est également rendue possible par la recherche de tous les modes de financements possibles :

- **la recherche active de subventions auprès de tous les partenaires, avec l'intégration de nos projets dans tous les dispositifs possibles au fur et à mesure de leur mise à disposition.**

Au sein des services communaux, une cellule « recherche de subventions » a été montée (sans création de poste), avec pour mission de rechercher et d'obtenir toutes les subventions possibles. Ainsi, en 2017, cette cellule a obtenu près de 382 k€ de subventions d'investissements notamment pour les travaux d'aménagement de « l'espace seniors » et de rénovation de la bibliothèque, près de 3,2 M€ de subventions du département des Hauts-de-Seine pour la période 2016-2018 dans le cadre du contrat de développement territorial. Son action sera naturellement poursuivie en 2018 : d'ores et déjà, un financement régional de 1 M€ de la part de la Région pour le site sportif et de loisirs des Blagis a été demandé et sera bientôt soumis à décision ;

- **le recours à l'emprunt, ressource encore très peu chère au vu des taux d'intérêts.** La Ville poursuit sa stratégie de recours à l'emprunt : rester à un niveau d'endettement proche de celui de 2008, autour de 56 M€ d'encours de dette y compris le fonds foncier. Néanmoins, au vu du pic d'investissement très élevé attendu sur les trois années à venir, investissement par ailleurs particulièrement bien subventionné³, la Ville ne s'interdit pas d'augmenter temporairement son recours à l'emprunt.
- **la cession ou la mise en bail à construction de réserves foncières,** grâce à des stratégies d'acquisition au fil du temps de terrains ou bâtiments mis sur le marché local, avec le maintien de la maîtrise foncière par le biais de baux à construction chaque fois que cela est possible. Cette politique de cession a concerné près de 3,6 M€ en 2015 (cession du 34 boulevard Desgranges), 1,8 M€ en 2016 (cession du terrain du 27/29 avenue Jules-Guesde) et en 2017 près de 6,4 M€ de cessions de terrains (cession du terrain du 11 avenue Jules-Guesde, inscrit en 2015) et 4,9 M€ de baux à construction (terrain du 4 et 6 avenue Jules Guesde et terrain du parking Albert 1^{er}). En 2018, la Ville prévoit également la vente d'autres réserves foncières ;
- **le maintien d'un niveau de dépenses de fonctionnement stabilisé, comme il l'est depuis 2008 (hors effets des restructurations territoriales et des prélèvements de l'Etat). Ce sera encore le cas en 2018.**

L'exercice 2018 sera caractérisé par **un pic de dépenses d'investissement**. La Ville a toujours souhaité maintenir son patrimoine en bon état et rénover les équipements pour proposer des lieux d'accueil de grande qualité. Les projets qui démarrent en 2018 (bibliothèque, espace sportif et de loisirs des Blagis et multi-accueils Albert 1^{er}) ont fait l'objet d'études opérationnelles dès 2009/2010. Le pic de dépenses 2018 est lié à la conjonction de retard de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville (faillite d'architectes) et à l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention.

Le choix proposé est donc celui de poursuivre l'amélioration de l'efficacité de la gestion des services en veillant à prendre en compte les possibilités contributives de chacun, avec une attention particulière pour les familles, et de mener à terme les projets d'investissement engagés et qui bénéficient de financements externes importants (allant parfois jusqu'à la moitié du coût global)

Ne pas réaliser ce type d'investissements serait incontestablement une faute à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, tout comme au regard du niveau de service à garantir - notamment sur le plan éducatif - sur le territoire communal et au regard des surcoûts importants qui seraient induits par le report des projets concernés.

C'est pourquoi, en 2018, la Ville doit envisager un renforcement de sa capacité d'autofinancement (actuellement de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros), au moyen d'une mobilisation accrue des recettes fiscales communales, dont le niveau sera naturellement précisé lors de la présentation du budget 2018.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

³ Pour mémoire : le niveau de subventions attendues s'élève à ce jour à : 41% pour l'espace sportif et de loisirs des Blagis, 38% pour la bibliothèque et pour les multi-accueil Albert 1^{er}.